

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON

## **PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2/2020** **Relatif à l'augmentation du nombre de suppléants du Conseil communal**

---

Dans sa séance du 23 juin 2020, le Conseil communal de Buchillon :

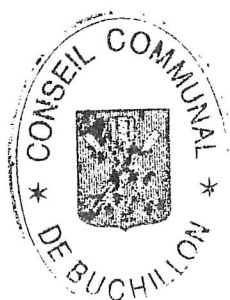
- vu le préavis municipal N°2/2020 et ses annexes
- ouï le rapport de la Commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**Décide par 21 oui, pas d'avis contraire ni abstention :**

1. de fixer à 12 le nombre de suppléants du Conseil communal dès la législature 2021-2026 ;
2. de confier à la Municipalité le soin de communiquer cette décision au Service des communes et du logement.

**CERTIFIE CONFORME**

Le Président :  
  
A. Uffer



**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

La Secrétaire :  
  
S. Breitling

Buchillon, le 23 juin 2020